

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
27 novembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 29

2024D148

OBJET :

**05. REMBOURSEMENT
FRAIS DE PERSONNEL
DE L'ESPACE
CULTUREL ROBERT
HOSSEIN.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20241203-2024D148-DE

L'an deux mil-vingt-quatre, le trois DÉCEMBRE à dix

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. SERE Soarey Idriss, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme CAPPELLE Christiane
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BLANQUART Marine
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à Mme PENIN-CŒUR Thérèse
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 mai 2022, une convention a été validée pour le remboursement des frais de personnel entre la commune et l'ECRH.

Aussi, une délibération du 28 mars 2024 a été adoptée pour le versement d'une subvention d'un montant de 650 000 € concernant les frais de charge de personnel de l'ECRH. Il était précisé que ce montant proposé pouvait être revu en fin d'année suivant l'évolution de ces charges.

Après les états des charges, le montant proposé est de 690 000 € soit une augmentation de 40 000 €.

Pour ce faire, l'assemblée invitée à l'unanimité, adopte et alloue une subvention de 690 000 €.

La dépense sera imputée à l'article 657364 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.